

Conseil Municipal du 3 février 2023 – 18 h
PROCES VERBAL N°23

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 6 janvier 2022

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 6 janvier 2022.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 6 janvier 2023 est adopté à l'unanimité

3 – Adhésion au service de mise à disposition du matériel communautaire – Délibération 2023-08

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontais a approuvé lors de son Conseil Communautaire du 06 Décembre dernier la mise en place d'un service à destination des communes visant à la mise à disposition de matériel communautaire et de services. Cette mesure qui s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de Communes répond ainsi à de nombreuses demandes des communes.

Le matériel concerné et les tarifs sont les suivants :

	Prix de location à la journée	Prix de location à l'heure	Consommation de carburant
mini pelle 2.5T	276 €	39.43 €	5 l/h
tondeuse autoportée Iseki	226 €	32.29 €	4 l/h
tracteur avec giro broyeur	626 €	89.43 €	10 l/h
tracteur epareuse 5.5 M	626 €	89.43 €	10 l/h

La location comprend une mise à disposition d'un conducteur pour l'utilisation du matériel prêté.

La commune se verra facturé la consommation de carburant réellement utilisé au prix du marché.

Si la commune souhaite bénéficier de ces services, il convient d'adhérer au « service mise à disposition du matériel communautaire et de services », et d'approuver le règlement de mise à disposition.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de mise à disposition du matériel communautaire et de services et approuve le règlement de mise à disposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal se félicite de cette mutualisation.

4 – Gestion en Energie Partagée – Délibération 2023-09

Madame SOULAIROL présente au Conseil Municipal un projet d'adhésion au nouveau service d'Hérault Energies de Gestion en Energie Partagée (GEP).

L'adhésion au service GEP est ouverte aux communes et intercommunalité à travers la prise d'une délibération. D'une durée de 5 ans reconductible tacitement, elle permet de bénéficier d'une analyse et

d'un suivi personnalisé des consommations d'énergie des bâtiments publics.
L'équipe GEP apporte des préconisations techniques, avis et conseils neutres et objectifs.
Dans un contexte de tension budgétaire et de changement climatique les collectivités peuvent grâce à la GEP réduire leur dépense en énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.
Le coût de cet accompagnement pour la commune est de 220 € (tarif commune de moins de 2000 habitants).
Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de Gestion en Energie Partagée d'Hérault Energies et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un fonds verts de 14 millions d'euros pour l'Hérault pour subventionner des projets d'économie d'énergie. Seuls les premiers dossiers déposés seront subventionnés.

La commune pourrait demander des aides pour l'isolation de l'école.

5 – Convention local des associations – Délibération 2023-10

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que les associations occupent les locaux attenants à la salle des fêtes Le Peyral pour du stockage de matériel principalement.

Ce prêt a été réalisé sans établir de convention et il convient pour des raisons d'assurance de régulariser la situation.

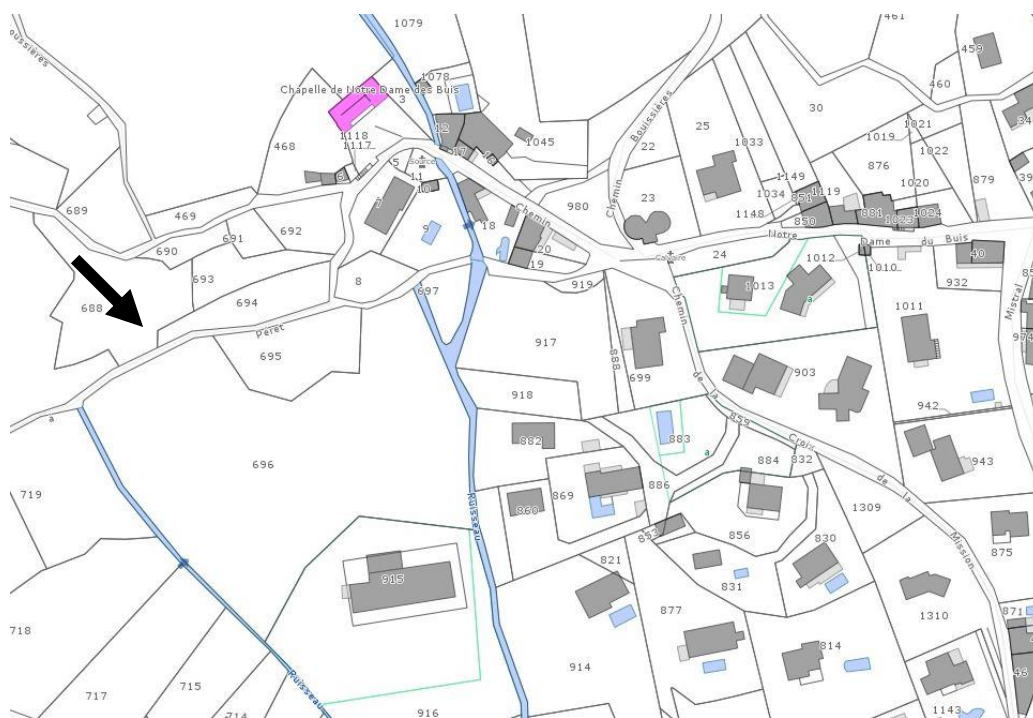
Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une convention pour le prêt des locaux de stockage au Peyral et à la halle aux sports.

6 – Dénomination chemin – Délibération 2023-11

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom au chemin situé à l'embranchement du chemin des la croix de la mission et du boulevard Notre Dame des Buis. Elle demande au Conseil de proposer des dénominations.



Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal propose :

Chemin des Clarelles (impossible car c'est le chemin d'en dessus), de la grenouille, Jeanne d'Arc, Camille Claudel, Simone Weil, noms d'un ancien Maire, nom d'un ancien Combattant, Barbara,

Madeleine Laissac, noms de résistantes héraultaises, Jeanne Galzi, Juliette Greco, un nom occitan, nom d'un ancien habitant, Eugénie Sol, des Buis, des arbousiers, de la source ...

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la voie « chemin des Arbousiers ».

7 – Sinistre place des Anciens Combattants – Délibération 2023-12

Madame le Maire informe le Conseil que le service technique a accidentellement endommagé un véhicule garé sur la place lors de la taille des arbres. En effet, l'échelle est tombée et la peinture du véhicule a été éraflée. Le coût des réparations est de 406.80 € TTC. L'assurance de la mairie a été saisie mais ces derniers demandent des pièces complexes à fournir et une franchise de 300 € sera déduite. Madame le Maire propose donc au Conseil de payer la facture sans passer par l'assurance. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 10	Contre 0	Abstention 2 C Noharet D Zaragoza
---------	----------	---

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement de la facture d'un montant de 406,80 € pour la réparation du véhicule.

8 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Madame Inès Deloustal va être mise à disposition pendant 1 mois à la communauté de communes du clermontais puis en détachement pendant 5 mois pour un poste d'Agent de Surveillance de la Voie publique. Un contractuel sera recruté pendant 18 heures hebdomadaire en remplacement.
- Le Logivert 3 a été reloué au 1^{er} février.
- Délibération 2023-13 :
Location aux kinés : le rideau électrique du pole médical ne fonctionne plus depuis plusieurs mois et le menuisier trainait à venir. Il devait intervenir dans la journée. Les kinés ont demandé un RDV avec Madame le Maire car leur loyer augmente de 40 € par mois depuis 2 ans. Ils demandent le gel du point d'indice.
Elle informe que des négociations sont bien engagées pour que 2 médecins interviennent sur le pôle médical, avec la gratuité des locaux.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de geler le loyer pour 2023.

- Délibération 2023-14
Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier d'Hérault Ingénierie pour le renouvellement de l'adhésion d'un montant de 344,70 €.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- La commission finances s'est réunie la semaine dernière. Le budget sera voté lors de la prochaine séance du conseil. Tous les projets ne peuvent pas se réaliser mais aucun n'a été abandonné.
- La commission d'urbanisme ne se réunie plus beaucoup, il y a peu de permis de construire. Il est proposé de fixer un jour fixe pour examiner les dossiers mensuellement.
- Il est proposé de rappeler dans le Pérétois que le dépôt des permis de construire peut se faire en ligne et que le récépissé ne pourra pas être délivré immédiatement en cas de dépôt papier en mairie.
- La DDTM a relevé 13 nouveaux cas de cabanisation.
- Les travaux du cimetière avancent bien.
- Les travaux du lotissement Les Près devraient débuter en mars.

10- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- **Pour le Plan communal de Sauvegarde un appel à la population a été réalisé dans le Pérotois pour les personnes vulnérables et pour la réserve citoyenne. La mairie n'a eu aucun retour.**
Le conseil se propose pour y participer.

11 - Informations au Conseil Municipal

Date de réception	Propriétaires Vendeurs	ACQUEREURS	Désignation du bien	Lieu concerné		Surface Utile du bien en M2
				Adresse		
				N°	Rue ou lieudit	
16/01/2023	MBI	M. et Mme VIAL	non bâti	1	rue de la Syrah	366 indivis
09/01/2023	SILHOL Bruno	SILHOL Thomas	non bâti		L'Argelas	7979 101
					L'Escadansal	7551 1306
	SCI ANAIS	M. et Mme BERGONIER	bâti	8	rue de la Lucques	404
20/01/2023	BOUGHERIOU-JENAJEAN Geoffrey	M. et Mme LEIGNADIER	bâti	2	chem de La Magdelaine	308
26/01/2023	BRAUJOU Laurent/DRESSAYRE Julie	MARZY Tanguy	non bâti		Fontainilles	1300 4895 1300 5120 3990 2580 1090
01/02/2023	SAS PETIT LOUIS	LA CLEF DU SOLEIL	non bâti	2,4,6	rue Victorin Bernard	520 40

12 - Questions diverses

- **La lumière extérieure du pole est souvent allumée à la suite d'un dysfonctionnement.**
- **La MSA continuera à mettre en place des MARPA, maison d'accueil pour retraité et personnes âgées. Il conviendrait de se renseigner à ce sujet pour réaliser un partenariat public/privé.**
- **La carsat propose une formation d'un agent pour réaliser des ateliers mémoire. Il convient d'y réfléchir.**
- **Le chemin de Maidergues aurait besoin de tout venant.**
- **Il faudrait que les ASVP interviennent pour le stationnement plus bas de l'école car des véhicules se garent sur le trottoir.**

Fin de la séance à 20h20

Le secrétaire
Brunon CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL